

Commune de SILLY SUR NIED8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

Séance du 21 janvier 2016 à 20h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

N° de délibération

D2016-01-03

Nombre de conseillers

- En exercice 15
- Présents 14
- Absents exc. 1
- Absents 0
- Votants 15

Date de convocation

15 janvier 2016

Objet**Mise en œuvre de la
télétransmission des actes
soumis au contrôle de
légalité****Date d'affichage**

25 janvier 2016

Etaient présents

M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	Mme BOULANGE R.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme DAUMAIL M.
Mme PIQUEMAL A.	M. GIRARD G.	Mme CAISSUTTI C.
M. MULLER J.-M.	M. FALLITO G.	M. MARTIN M.
Mme MARTIGNON S.	Mme PREVOT N.	

Etaient excusés :

M. MARION Julien Pouvoir à M. FALLITO Giovanni

**Mise en œuvre de la télétransmission des actes
soumis au contrôle de légalité**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1 et L2131-2 ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture, à savoir les actes administratifs (délibérations du Conseil municipal et arrêtés du Maire) et les documents budgétaires,

Considérant que le Contrôle de légalité délivre un accusé réception qui est attaché à l'acte et qui remplace le traditionnel tampon du visa,

Considérant que la société JVS Mairistem est l'actuel fournisseur des applications informatiques de gestion au sein de la commune et plus particulièrement des modules « Gestion financière » et « Etat civil »,

Considérant que la société JVS Maristem est à même de délivrer le certificat RGS** nécessaire à la signature électronique des actes ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes administratifs (délibérations du Conseil municipal et arrêtés du Maire) et des documents budgétaires au contrôle de légalité ;
- **RETIENT** la société JVS Mairistem comme fournisseur du certificat RGS** et du module de signature électronique des actes ;

Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

- **DONNE** son accord pour que le maire signe le contrat de souscription du tiers de télétransmission entre la commune et la société JVS Mairistem ;
- **DONNE** son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Moselle, représentant l'Etat à cet effet ;
- **AUTORISE** le maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;

Fait à Silly-sur-Nied, le 21 janvier 2016

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied


Signature et cachet